

PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2023

Le vingt-huit février deux mil vingt-trois à dix-sept heures, les Conseillers Municipaux légalement convoqués par M. Michel MAUGER, Maire, se sont réunis en Mairie de Barfleur.

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la décision : 12

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Michel MAUGER, Mme Christiane TINCELIN, Mme Christine HAMEL-DORDONNAT, M. Vincent BOUTOUX, M. Christian RUEL, M. Yves MONFEUILLART, M. Jean-Louis DHIVER, Mme Marie-Joëlle ANDRÉ, Monsieur Joël LEBRUN et Mme Sylvie DHIVER.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : M. Nicolas GOSSELIN (pouvoir à M. Michel MAUGER) et Mme Véronique LEMONNIER (pouvoir à Mme Christiane TINCELIN).

ÉTAIENT ABSENTS : Mme Aline BURNEL, Mme Cécile BERNERON et M. Dominique GODEFROY.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Christiane TINCELIN.

M. le maire remercie M. Le Serre, trésorier, de sa présence pour la présentation des documents budgétaires.

M. le maire demande s'il y a des observations à formuler sur le procès-verbal de la précédente réunion. Le procès-verbal du conseil municipal du 31 janvier 2023 est arrêté par les membres présents et signé par M. le maire et la secrétaire de séance.

CAMPING

• **Compte de gestion 2022**

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

M. Le Serre constate un fort développement de l'activité du camping. L'équipe du camping, récemment renforcée, est très dynamique. La rentabilité financière se dégrade un peu du fait de l'investissement qui entraîne des amortissements (5 ans sur les mobil homes). Mais ceci n'est qu'un effet à court terme.

M. le maire indique que les travaux du camping devraient s'achever mi-mai alors que l'échéance annoncée était fin juin. Le budget du bâtiment de l'accueil a connu une forte augmentation du fait de l'inflation (300 000€ alors que les toutes premières estimations s'élevaient à 130 000€)

M. Le Serre ajoute que la trésorerie était très confortable fin 2022. Cela s'explique notamment par le caractère extrêmement rentable des mobil-homes en propre.

La structure financière est saine car le montant cumulé de la dette est inférieur à une année de chiffre d'affaires.

M. le maire ajoute qu'à cette date, fin février, le régisseur a déjà constaté 7000€ de plus en réservations que l'année dernière.

Mme Dhiver demande si une extension du terrain de camping est envisageable. M. le maire répond qu'aucune extension n'est possible au niveau de l'urbanisme. Actuellement, sur la cinquantaine de mobil-homes présents sur le camping, dix-neuf appartiennent au camping. Certaines personnes ne viennent qu'un mois par an. Un camping n'ayant pas vocation à fournir des lieux privés, M. le maire est favorable à poursuivre la politique de substitution des emplacements publics aux emplacements privés.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

- **Compte administratif 2022**

Sous la présidence de Madame ANDRÉ, doyenne d'âge, le Maire quittant la Salle, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le compte administratif 2022 qui se présente comme ceci :

- Section de fonctionnement
 - Dépenses : 365 859,91 €
 - Recettes : 373 857,97 €
 - ✓ Excédent: 7 998,06 €

- Section d'investissement
 - Dépenses : 164 981,97 €
 - Recettes : 312 860,67 €
 - ✓ Excédent : 147 878,70 €

Restes à réaliser d'un montant de 247 022,92 € à reporter en 2023.

- **Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022**

Après avoir approuvé les résultats du compte administratif de l'exercice 2022,
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2022,
 Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2021	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESTES A REALISER 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	84 928,82 €		147 878,70 €	247 022,92 €	- 247 022,92 €	-14 215,40 €
FONCT	178 786,87 €		7 998,06 €			186 784,93 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, le résultat d'investissement restant toujours en investissement et devant en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	186 784,93 €
Affectation obligatoire : À la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	14 215,40 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	172 569,53 €
Total affecté au c/1068 :	14 215,40 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022 déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	-

- **Budget primitif 2023**

M. le Maire indique qu'au niveau des charges de personnel, il a été prévu un saisonnier supplémentaire par rapport aux autres années pour tenir le snack. Il présente également les nouveaux investissements pour un montant de 71 500€.

Après avoir entendu les explications sur le projet de budget primitif 2023 tant en fonctionnement qu'en investissement données par M. le Maire et M. Le Serre, Trésorier, il est proposé de passer au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, vote le budget primitif 2023 qui s'élève en dépenses et en recettes à :

- Section de fonctionnement dépenses : 548 600 €
- Section de fonctionnement recettes : 548 600 €

- Section d'investissement dépenses : 381 720 €
- Section d'investissement recettes : 381 720 €

COMMUNE

- **Compte de gestion 2022**

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

M. le Serre donne connaissance des chiffres suivants :

- Recettes 651 177 € soit une moyenne de 1 148 € par habitant (contre 783 € pour le département).
- Dépenses 448 383 € soit 791 € en moyenne par habitant (contre 623 € pour le département).
- Résultat comptable à hauteur de 202 794 €
- CAF brute 270 000 € - CAF nette 230 000 €

Globalement la commune connaît de bons résultats et la situation est maintenue sous contrôle.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement

ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

- **Compte administratif 2022**

Sous la présidence de Madame ANDRÉ, doyenne d'âge, le Maire quittant la salle, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le compte administratif 2022 qui se présente comme ceci :

- Section de fonctionnement
 - Dépenses : 509 173,25 €
 - Recettes : 711 967,69 €
 - ✓ Excédent : 202 794,44 €

- Section d'investissement
 - Dépenses : 554 959,05 €
 - Recettes : 938 506,63 €
 - ✓ Excédent : 383 547,58 €

Restes à réaliser d'un montant de 226 312,81 € à reporter en 2023.

- **Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022**

Après avoir approuvé les résultats du compte administratif de l'exercice 2022, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2022, Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2021	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESULTAT D'OPERATION NON BUDGETAIRE	RESTES A REALISER 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 199 578,50€		383 547,58 €	- €	226 312,81 €	-226 312,81 €	- 42 343,73 €
					- €		
FONCT	642 422,69 €	490 514,35 €	202 794,44 €	- €			354 702,78 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	354 702,78 €
Affectation obligatoire :	
À la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	42 343,73 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	312 359,05 €
Total affecté au c/1068 :	42 343,73 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	-

- **Budget primitif 2023**

M. le Maire présente les projets d'investissement et ajoute que 2023 sera encore une année dense en investissements. L'équipe municipale est à mi-mandat. La volonté est de poursuivre jusqu'à la fin du mandat une politique d'investissements au profit des habitants.

M. le Maire et M. Le Serre précisent que, selon le principe de sincérité budgétaire, les subventions ne peuvent figurer au budget tant qu'elles n'ont pas été notifiées. Les subventions prévues pour les nouveaux investissements n'apparaissent donc pas.

Après avoir entendu les explications sur le projet de budget primitif 2023 tant en fonctionnement qu'en investissement données par M. le Maire et M. LE SERRE, Trésorier, il est proposé de passer au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, vote le budget primitif 2023 qui s'élève en dépenses et en recettes à :

▪ Section de fonctionnement dépenses :	975 600 €
▪ Section de fonctionnement recettes :	975 600 €
▪ Section d'investissement dépenses :	774 000 €
▪ Section d'investissement recettes :	774 000 €

- **Vote des taux d'imposition**

Suite à l'achèvement de la réforme de la taxe d'habitation (article 16 de la LFI 2020), les données de taxe d'habitation (TH) sont réintroduites et autorisent à nouveau le vote de taux.

Ce taux unique de taxe d'habitation concerne la TH sur les résidences secondaires et autres locaux meublés mais également la TH sur les logements vacants pour ceux qui l'auraient instaurée. Le taux de référence correspond au taux de TH voté en 2019. Le vote du taux de taxe d'habitation est obligatoire même en l'absence de modification.

M. Le Serre précise que la règle de la concordance des taux empêche de bouger la taxe d'habitation sans la corrélérer à la taxe foncière. Il précise également que les bases évoluent en fonction de l'inflation (environ 7%).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de voter les taux d'imposition suivants pour l'année 2023, inchangés par rapport à l'année précédente et 2019 pour la taxe d'habitation, comme suit :

- Taxe d'habitation 13.33 %
- Taxe foncière (bâti) 44.59 %
- Taxe foncière (non bâti) 38.49 %

M. le maire remercie de nouveau M. Le Serre de sa présence et de son accompagnement pour l'élaboration des budgets.

• **Travaux d'aménagement et de mise aux normes du stade : plans de financement**

Lors de la réunion du 31 janvier dernier, le conseil municipal avait délibéré sur le plan de financement prévisionnel des travaux d'aménagement du stade.

Cette décision comprenant deux dossiers différenciés au regard du FAFA (Fonds d'Aide au Football Amateur), financeur potentiel de l'opération, elle doit faire l'objet de deux délibérations différenciées. Celles-ci fournissent par ailleurs l'occasion d'apporter des éléments d'actualisation tant sur les montants (devis de plomberie et d'électricité destinés à l'installation du club house) que sur le taux de financement du FAFA (50% sur ce type d'investissement).

➤ Travaux de mise en sécurité du stade : plan de financement prévisionnel actualisé

Mise en sécurité	Coût de l'investissement		
	HT	TVA	TTC
Main courante	13 951.00	2 790.20	16 741.20

Mise en sécurité	Recettes envisagées				
	Taux sur HT	Base HT	Financt HT	Financts TTC	Taux Fint TTC
FAFA	50%	13 951.00	6 975.50	6 975.50	42%
Fonds de concours CAC	20%	13 951.00	2 790.20	2 790.20	17%
Autofinancement	30%	13 951.00	4 185.30	4 229.94	25%
Commune FCTVA				2 745.56	16%
Total			13 951.00	16 741.20	100%

Mise en sécurité	Coût de l'investissement		
	HT	TVA	TTC
Clôture			
Portillon 2 vantaux	1 698.00	339.60	2 037.60
Clôture	2 000.00	400.00	2 400.00
Barrière accès piéton	2 169.00	433.80	2 602.80
Total	5 867.00	1 173.40	7 040.40

Mise en sécurité	Recettes envisagées				
Clôture	Taux sur HT	Base HT	Financt HT	Financts TTC	Taux Fint TTC
FAFA	50%	5 867.00	2 933.50	2 933.50	42%
Fonds de concours CAC	20%	5 867.00	1 173.40	1 173.40	17%
Autofinancement	30%	5 867.00	1 760.10	1 778.87	25%
Commune FCTVA				1 154.63	16%
Total			5 867.00	7 040.40	100%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- d'annuler la délibération 2023-01-31-05 du 31 janvier 2023
- de valider ce plan de financement actualisé
- de l'autoriser à poursuivre les démarches de demandes de subvention

➤ Plan de financement prévisionnel : création d'un club-house

Club House	Coût de l'investissement		
	Montant HT	TVA	Montant TTC
Bungalows	6 430.00	1 286.00	7 716.00
Raccordement plomberie	880.48	176.10	1 056.58
Raccordement électricité	745.00	149.00	894.00
Total club house	8 055.48	1 611.10	9 666.58

Club House	Recettes envisagées				
	Taux sur HT	Base HT	Financt HT	Financts TTC	Taux Fint TTC
FAFA	50.00%	8 055.48	4 027.74	4 027.74	41.67%
Fonds de concours CAC	20.00%	8 055.48	1 611.10	1 611.10	16.67%
Autofinancement	30.00%	8 055.48	2 416.64	2 442.03	25.26%
Commune FCTVA				1 585.71	16.404%
Total club house	100.00%		8 055.48	9 666.58	100.00%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- d'annuler la délibération 2023-01-31-05 du 31 janvier 2023
- de valider ce plan de financement actualisé
- de l'autoriser à poursuivre les démarches de demandes de subvention

QUESTIONS DIVERSES

M. Mauger informe des contacts qu'il a eus avec le cabinet Cousin concernant la débarque. Le prix de vente a été ramené à 299 000 € frais d'agence inclus soit 280 000 € net vendeur.

Les toilettes du Jardin des Augustins ne seront réalisées qu'à l'automne. Il est envisagé de louer des toilettes publiques mobiles pour la saison.

Mme André demande s'il y a des projets d'installation de bornes électriques. Mme Hamel-Dordonnat précise que le SDEM a dorénavant la compétence. Elle doit répondre d'ailleurs à un questionnaire sur le sujet. Le SDEM fera des propositions à la suite.

M. Dhiver a procédé à 12h de visionnage de la vidéosurveillance à la suite des dégradations au centre de débarque. M. Mauger a porté plainte à la gendarmerie qui est en possession de l'enregistrement.

Mme Dhiver a quelques questions sur le nouveau système de collecte des ordures ménagères. Mme Hamel-Dordonnat indique qu'il y a eu un problème de collecte des poubelles jaunes lundi 27 février mais que, globalement, les habitudes se prennent. Mme Hamel-Dordonnat a demandé à M. Lebrun de bien vouloir mettre un courrier dans les boîtes aux lettres des personnes qui laissent leurs conteneurs sur le trottoir en prenant noms et adresses. S'ils persistent, un courrier de rappel leur sera adressé.

M. Joël Lebrun revient sur les incivilités qui ont lieu régulièrement sur la commune. Dans le jardin des Augustins, le passage de vélos laissent des traces dans les chemins, du bois a été éparpillé, le robinet d'eau a été laissé ouvert, des excréments ont été projetés et étalés sur les fenêtres de la bibliothèque. Dans le kiosque à livre : crachats sur les livres et ouverture du tableau électrique. Au cimetière : insulte et crachats sur lui-même, des jeunes fument et mettent de la musique en perturbant le recueillement. Il y a eu en début de semaine des traces de quad dans le chemin de la résidence du port. Les maisons abandonnées rue de la Cité et au bout du Crako sont régulièrement squattées. Une réunion a eu lieu avec les gendarmes, la commune est dans l'attente de leur intervention.

Mme Hamel-Dordonnat informe les conseillers que le bulletin municipal est pratiquement terminé. M. Mauger souligne la qualité du contenu et de la mise en page. La distribution sera faite par les conseillers municipaux et une version électronique sera mise en ligne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h35.

La secrétaire de séance



Christiane TINCELIN

Le Maire



Michel MAUGER